LE SÉNAT RÉÉLIRA M. JEANNENEY A LA PRÉSIDENCE

Parmi les candidats à la vice-présidence on cite MM. Albert Mahieu, Farjon et Lefebvre du Prey

Paris 11. — La session ordinaire de 1936 du Sénat commencera mardi prochain Sur les 107 sénateurs élus lors du dernier renouvellement (Orne à Yonne), 30 sont nouveaux. Les députés qui passeront au Luxembourg sont au nombre de 17 ; 11 votent habituellement pour, et 6 contre le Cabinet.

C'est M. Dancourt ou, à son défaut, M. Brenier-du-Martin qui présidera la rentrée et prononcera le discours d'usage du doyen d'âge. Les six plus jeunes membres de l'assemblée, MM. Braise, Marcelli, Belmont, Maupoil, Tony-Révillon et Portmann, seront secrétaires d'âge.

Ensuite, il sera procédé au tirage des bureaux qui auront à connaître des opérations électorales du 20 octobre.

M. Jeanneney sera sûrement réélu président. Parmi les quatre vice-présidents, seul M. Lucien Hubert sénateur des Ardennes est rééligible Parmi les candidats aux trois autres fauteuils, on cite MM. Roy, Perrier et Chapsal (gauche démocratique), Mahieu (Union démocratique et radicale), Farjon et Lefebvre du Prey (Union républicaine).

Les trois questeurs sortants, MM. Gallet, Labrousse et Manceau, sont rééligibles : ils n'auront probablement pas de concurrents. Trois des secrétaires sur huit devront être remplacés. Ce sont MM. Linyer et Farjon, arrivés au terme de leur mandat, et Cavillon, non réélu.

L'ordre du jour et les demandes d'interpellation

L'ordre du jour des premières séances de la session ne comportera aucun projet important, le gouvernement ayant réglé par décrets-lois les principales questions qui restaient en suspens devant le Parlement.

Plusieurs interpellations déposées au cours de la session extraordinaire seront reprises par leurs auteurs. C'est ainsi que le Sénat aura à fixer les dates des interpellations de MM Desjardins, sur la politique financière du gouvernement; Tournan et Hachette, sur la politique économique et agricole de ce dernier ; Roux-Fressineng, sur l'aggravation de la crise et la confusion des pouvoirs exécutifs et judiciaires en Algérie ; Baband-Lacroze, sur les dispositions de la circulaire du 29 juin 1935 relative au recrutement des instituteurs ; Paul Laffont, sur la coordination des transports, et Lesache, sur la protection de l'épargne.

De leur côté, les grandes Commissions, à l'exception de la Commission des Finances de vont être renouvelées Un certain nombre d'entre elles, que présidaient de personnalités qui cesseront d'appartenir au Sénat devront élire un nouveau président Ce sera le cas pour les Commissions de l'Armée, de l'Air et de l'Algérie, que présidait le général Bourgeois et pour les Commissions de législation civile et des mines à la tête desquelles la confiance de leurs collègues avait respectivement placé MM. Lugol et Louis Tissier

BERLIN VOIT D'UN MAUVAIS ŒIL LE RAPPROCHEMENT FRANCO-BRITANNIQUE

Les conversations entre les états-majors des deux pays ne disent rien qui vaille aux journaux d'outre-Rhin

Berlin 11. — La presse allemande continue à se montrer très irritée des conversations entre les états-majors français et britanniques Elle met en doute l'affirmation d'un journal français selon lequel les pourparlers ne concernent en aucun façon les garanties locarniennes.

Le « Berliner Tageblatt » déclare sous la signature de M. Paul Scheffer : « Nous continuons à croire que si peut-être les gouvernements ne l'ont pas fait, tout au moins les états-majors de France et de Grande-Bretagne se sont entendus également au sujet de Locarno. Combien de voyages d'états-majors n'ont-ils pas eu lieu entre la France et l'Angleterre depuis celui qui fut effectué par le général Weygand avec 40 officiers à la suite de M Barthou, en mai 1934 ? La aussi, n'a-t-il pas été parlé que d'un pacte d'assistance en Méditerranée ?

» Jusqu'à l'an dernier, d'autres conversations ont eu lieu entre les deux états-majors à Londres et à Paris.

» A ce moment-là, la question italienne n'était pas urgente. Et tout cela ne serait qu'un effet du hasard ? Hasard, lorsqu'il s'agit des états-majors De l'autre côté de la frontière, on nous dit en quoi ces échanges de vues entre les états-majors concernent les gouvernements. Des négociations ne sont pas des traités, des conversations ne sont pas des négociations. Tout cela ne saurait dissimuler que l'entente cordiale franco-britannique a fait des progrès considérables ».

L'IMPORTANTE AFFAIRE D'ESCROQUERIE DE BRUXELLES

Les plaintes commencent à affluer au Parquet

Bruxelles 11. — A la suite de l'enquête sur l'escroquerie du Consortium [illegible] par le journal financier « Les Causeries de la Quinzaine », et de l'arrestation Bruxelles et Paris des dirigeants de cette affaire, les plaintes ont afflué au Parquet. L'ensemble des opérations organisées par les escrocs porte, d'après une première évaluation sur un ensemble d'environ 16 millions, sur lesquels près de cinq millions ont été versés par les victimes, soit en espèces, soit en titres

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 12 janvier. — Soleil : lever, 8 h. 43 ; coucher, 16 h. 04 ; Lune : lever, 16 h. 41 ; coucher, 9 h. 16.

Aujourd'hui : Saint-Arcade. — Demain : Baptême de J.-C.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 11 janvier 1936, à 18 h. : Baromètre : 766 mm. 9 ; hausse depuis la veille, à 18 h. ; 15 mm. ; Thermomètre : Fronde : 6.4 ; Minima : 6.4 ; Maxima : 9.7 ; Etat hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. Néant ; Direction du vent : Ouest. ; Force : modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; éclaircies ; ondées.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Eclaircies nocturnes, légère aggravation, ciel devenant très nuageux ; quelques pluies faibles et passagères ; Vent Ouest et Sud-Ouest, modéré. — Le minimum de température sera en baisse par rapport à celui de la veille

DECES. — Nous apprenons que M. Drouet, conducteur en chef aux mines de Lievin est décédé subitement, hier après-midi, à 15 h., à son domicile.

LE PEINTRE-MINEUR AUGUSTIN LESAGE et son prochain voyage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cet heureux résultat se produisit cinq années de suite et c'est alors que le « peintre-mineur de Burbure » devint sociétaire du Salon des Artistes Français il expose à l'heure actuelle régulièrement.

Des chefs-d'œuvre répartis au loin

Nous écrivons plus haut, que le peintre-mineur était connu dans presque tous les milieux artistiques de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique du Nord.

La preuve nous en est fournie par la destination de quelques chefs-d'œuvre de Lesage, qu'au hasard notre ami a bien voulu nous énoncer :

Une toile se trouve à la Havane, capitale de l'Ile de Cuba [ce tableau fut peint à l'institut thérapeutique international de Paris en 1927, devant une quarantaine d'artistes connus, qui avaient pris en observation, et en admiration ensuite, le peintre-mineur] ; deux au Canada ; cinq à Stonninghton (dans l'Illinois, un des états de l'Amérique du Nord) ; un autre est en la possession du président Roosevelt ; deux sont à New-York ; un autre appartint à Sir Conon Doyle, grand écrivain anglais, décédé depuis peu ; vingt-deux ornent des salons et musées à Oran et Alger ; deux cents sont répartis dans toute la France.

Arrêtons-nous ici, car nous pourrions encore aller très loin, dans cette nomenclature et disons que M. Lesage, met en ce moment la dernière main à sa 360me toile.

Le Nord à l'honneur

Pour être cependant complet, il nous faut dire que l'ancien mineur avait déjà été sollicité pour effectuer le voyage qu'il va entreprendre, une première fois lors de l'exposition d'Oran, le 27 novembre 1934 et une seconde fois, pour celle d'Alger, le 2 février 1935.

M. VIALAT, d'Oran, viendra dans quelques jours, et au plus tard pour le 20 courant, prendre l'artiste chez lui et le ravir à son petit pays de Burbure, pour un laps de temps de quatre à six semaines.

De grandes réceptions sont organisées paraît-il, là-bas, en l'honneur de cet homme du Nord, de cette région qui fut le berceau de tant d'hommes d'élite et de génie.

Dès son retour en France, M. Lesage aura encore à faire une exposition à Nice, avant que de revenir rendre visite aux siens, qui le voient partir..., disons-le, à regret.

En remerciant M. Lesage, de la délicate attention qu'il avait eue pour notre journal, nous avons pris congé de lui, en lui souhaitant bon voyage et bonne chance afin qu'il porte là-bas le bon renom de notre chère région et qu'il nous revienne chargé de lauriers. **A. MARQUIS.**

L'affaire de corruption de Tournai

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce qu'on ne s'explique pas très bien c'est que l'intéressé ait payé une somme de 2.000 francs pour obtenir un emploi temporaire qui ne devait, somme toute, lui rapporter que 3.000 francs ?

Quoiqu'il en soit, l'affaire était bel et bien déclanchée. On va voir que par l'enchaînement logique des circonstances, elle est appelée à prendre de l'ampleur.

Des perquisitions

M. le Juge d'instruction Amy, chargé de l'instruction ne manqua pas de suspecter l'échevin d'avoir eu des tractations avec des fournisseurs de la ville, et en tout premier lieu une indication permit d'aiguiller les recherches sur les fournisseurs de charbon, car, à plusieurs reprises on s'était plaint dans les services de la qualité du charbon livré.

C'est ainsi que M. le commissaire principal Cretelle fit la tournée des fournisseur de combustible et préleva chez eux des échantillons.

Ce n'est plus un secret pour personne que ces prélèvements ont révélé que les marchandises livrées ne correspondaient pas à celles désignées par les cahiers des charges et approuvées par l'échevin indélicat.

Alors ?...

Mais l'affaire de la livraison de charbons ne semble être qu'un épisode de cette chasse aux irrégularités car le magistrat instructeur fit faire des perquisitions chez nombre d'installateurs où fournisseurs de la commune et il semble bien qu'un examen approfondi de la situation va révéler encore bien des choses.

A l'heure actuelle cette délicate enquête se poursuit et dans Tournai l'émotion est grande ainsi qu'on peut facilement le concevoir.

Du déshonneur et peu de profit

Il semble bien d'ailleurs que toute cette combinaison de prévarications ou de trafic d'influence se ramène, en importance financière, à des sommes bien peu élevées.

L'échevin Haedens, pensionné des chemins de fer ne faisait pas de folles dépenses mais il vivait bien certainement sur un pied plus élevé que ne lui auraient permis ses ressources. Pensionné à quelque 18.000 francs, il laissait entendre que ce chiffre était double et que d'ailleurs, il avait une aisance personnelle. Tout cecl est controuvé et l'on se rend compte qu'il devait tirer d'ailleurs une source de bénéfices qui fut probablement bien maigre. Il est bien possible qu'il se soit fait payer en nature des complaisances, mais jusqu'à plus ample information on peut croire qu'il n'a guère monnayé son influence.

M. Haedens possédait, dans une banque de la rue Royale, un coffre-fort. Dans ce coffre, où l'on s'attendait à trouver des choses intéressantes, on n'a découvert que trois menus objets absolument sans valeur !

Par ailleurs, il paraît que l'échevin avait même des dettes... on ne conçoit donc pas très bien comment et pourquoi il a risqué aussi légèrement son honorabilité, surtout pour en tirer si peu de profit. — A. B.

UN RENTIER DE COURRIÈRES EST DÉLESTÉ A LILLE D'UNE SOMME DE 33.000 FR.

M. Auguste Carlier, 70 ans, rentier, 18 rue de l'Egalité à Courrières, a porté plainte contre deux femmes inconnues qui, d'après ses dires, lui ont dérobé vendredi entre 16 h. 30 et 16 h. 45, parvis Saint-Maurice, à Lille, son portefeuille.

Ce portefeuille que M. Carlier avait placé dans une poche intérieure de son gilet contenait une somme de 33.000 fr. dont 15.000 fr. en billets de 100 fr., et deux titres de 8.000 et de 10.000 francs.

Absolument affolé de ce qui lui arrivait, M. Auguste Carlier s'est rendu vers 17 h. 30 au Commissariat du 1er arrondissement, sitôt la constatation de ce vol.

La Sûreté a été avisée et recherche activement les deux femmes dont M. Auguste Carlier a pu donner le signalement

LE MYSTÈRE DE SAINT-SOUPLET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En effet, la police municipale, depuis l'affaire de Saint-Souplet, surveillait minutieusement tous les faits et gestes de « Mimi » dans la ville. On savait déjà que le soir même du vol, Noémie s'était amusée en joyeuse compagnie. Elle avait emmené dans un café quelques hommes à qui elle avait largement payé le champagne. Elle avait même changé un billet de mille francs Cette dépense, extraordinaire de la part de cette femme, avait déjà mis en éveil M. Gillet.

M. Truffier, juge d'instruction au Parquet de Cambrai, dès qu'il fut en possession du rapport de la police catésienne lança un mandat d'arrêt contre Noémie Legrand. Celle-ci était déjà réfugiée chez son ami, le cheminot retraité d'Hirson, chez qui elle fut arrêtée.

La moralité de Noémie

L'arrestation de Noémie n'a surpris personne au Cateau. Tout le monde, dans la ville, se défiait de cette odieuse mère de famille qui se livrait à une ignoble prostitution. A Saint-Souplet, la nouvelle, à peine connue, a ravivé tous les espoirs de voir aboutir l'enquête sur le crime si mystérieux.

Noémie, nous l'avons dit, était une habituée du débit tragique où elle venait, disait-elle, exécuter les travaux de ménage !

Elle n'ignorait rien du louche trafic auquel les visiteurs se livraient dans la maison. Ne participait-elle pas aux saturnales avec quelques autres filles ?

Or, Noémie, lorsqu'elle fut interrogée par les policiers, observa toujours une discrétion si parfaite qu'en raison même de cela elle parut suspecte: elle ne savait rien, elle ne connaissait personne. Elle ne savait que protester de « son » honnêteté, de « sa » probité et de toutes autres qualités.

On est aujourd'hui, plus qu'hier encore, fixé sur la prétendue « moralité » de cette quadragénaire, mère de famille, qui se livre avec un si bel entrain à la basse galanterie et à l'entôlage.

Sera-t-elle plus loquace ?

Noémie Legrand, au début de l'enquête, avait été soupçonnée de n'être pas ignorante du drame, de ses causes et de ses acteurs.

Elle voulut jouer la comédie aux policiers et protesta de son innocence en jurant qu'elle était la personne la plus respectable de toutes celles dont on mêlait les noms à l'affaire.

On la soupçonnait d'avoir été l'une des deux femmes qui, la veille du crime, avaient rendu visite à « Tiot Baptiste ». On sait que quelques heures avant sa disparition, J.-Bte Lefebvre avait raconté qu'il avait hébergé, la nuit précédente, deux femmes et il avait même spécifié que celles-ci n'avaient pas montré trop de rigueurs à son égard.

— Elles doivent revenir ce soir, avait-il ajouté, mais si elles tardent trop à arriver, j'irai me coucher. »

Les enquêteurs, lorsqu'ils furent documentés sur la moralité de Noémie Legrand, demandèrent à celle-ci son emploi du temps la veille puis le soir du crime

Noémie fournit un alibi : « J'étais à Hirson » — Cet alibi, une première enquête l'infirma ; une seconde retint un témoignage qui confirmait les dires de la femme. On se demanda alors si la femme, fort rusée, n'avait pas su trouver le concours utile pour écarter d'elle les soupçons.

Toujours est-il que, plus peut-être encore qu'au lendemain du crime, ceux qui ont procédé à l'enquête restent persuadés que Marie Legrand connait, tout au moins en partie, la clé du mystère de Saint-Souplet.

Maintenant que la femme, inculpée de vol, est à la prison de Cambrai et à la disposition de M. Truffier, le jeune et perspicace juge d'instruction qui s'occupa de l'affaire de Saint-Souplet, elle n'aura peut-être plus les raisons qu'elle avait jadis, de se montrer si réticente et réservée.

Maintenant qu'elle a jeté bas le masque de sa vie privée, il n'y a plus d'égards à avoir avec elle. Elle a assez longtemps joué la comédie. Elle peut dire, au moins, ce qui se passait dans le débit louche de Saint-Souplet, les passions et les convoitises qui animaient les hôtes mystérieux. Cela, elle le sait, si elle ne sait pas autre chose de plus grave. Elle est du « milieu » qui a exécuté Jean-Baptiste Lefebvre, cela ne fait aucun doute. Et cela laisse place à l'espoir que l'on percera le tragique mystère. — L. B.

LA XII' EXPOSITION DE LA BASSE-COUR FAMILIALE DE LILLE

Elle aura lieu fin de ce mois avec le concours de notre journal

Ainsi que nous l'avons annoncé, la 12me exposition de la Basse-Cour Familiale aura lieu au Palais Rameau, les 25, 26 et 27 janvier courant, **avec le concours de notre journal.**

Grâce au mode d'inscription gratuite pour tous les membres de ce groupement ayant versé leur cotisation de 1936 les inscriptions se suivent à un rythme accéléré et le succès viendra récompenser les organisateurs.

Au cours de la dernière réunion, le Comité a pris deux décisions qu'il convient de signaler :

En premier lieu **Challenge Alexandre Detroy** dispute entre les amateurs débutants et qui sera attribué à l'exposant ayant obtenu deux fois en quatre années le plus grand nombre de points.

Puis en souvenir de M. Robert FONTAINE, un prix constitué en une coupe de valeur et qui sera attribué à l'exposant ayant le meilleur lot en pigeons ou en volailles.

Rappelons que notre journal a offert pour cette exposition un grand nombre de récompenses constituées par des coupes, médailles, breloques, etc..., ainsi qu'les années précédentes, d'ailleurs, et que pour tous renseignements, il y a lieu de s'adresser à M. DUROT Jean, 35, rue Championnet à Lille.

LA CINQUANTE-NEUVIÈME FÊTE DES SAUVETEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

ELLE AURA LIEU LE 21 JUIN A LENS

Le Comité de société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, d'accord avec la municipalité de **Lens**, a décidé, officiellement que la 59e Fête annuelle aura lieu cette année à **Lens**, le 21 juin, avec le concours de la Société des Mines de Lens et de la Société des Mines de Liévin.

LA SÉQUESTRATION D'UN MUET A WORMHOUDT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Passant outre, les gendarmes décidèrent fort opportunément d'aller au grenier, sans autre formalité.

Ignoble spectacle

Un spectacle ignoble s'offrit à leurs yeux.

Hâve, décharné, hébété, grelottant de fièvre, coiffé d'une toque informe, vêtu d'un gros manteau ; ligoté à la cheville gauche par une longe maintenue à la charpente, le tout cadenassé ; gisant sur un tas de chiffons et de débris de laine infects, couché à même le plancher, se trouvait une pauvre loque humaine, paraissant âgée de quatorze ou quinze ans au plus.

Une odeur nauséabonde se dégageait du grabat recouvert de matières innommables.

C'est en vain qu'on tenta de questionner l'adolescent. Le malheureux était muet, poussait des cris ressemblant à des aboiements et ne possédait pas la raison.

« L'enfant de la guerre »

Entre-temps, Cornette était rentré au logis. On l'interroge.

— Léon est né le 11 septembre 1916 à Pitgam. J'ai fait toute la guerre 1914-1918 sans voir les miens. Cet enfant, c'est l'affaire de ma femme, je ne m'occupe pas de lui.

Il fut impossible de « tirer » d'autres précisions, sinon que ce n'était pas lui ni sa fille Odette qui donnaient « à manger » — si l'on peut s'exprimer ainsi — au malheureux.

Cynique, l'épouse parla davantage.

— Léon est muet de naissance. A dix ans, par suite de convulsions, il a perdu la raison et est devenu méchant. Il y a trois ans que nous devons l'enfermer car, à Pitgam, on n'a pas voulu le faire admettre à l'asile. Il est, depuis son enfance, nourri au pain et au café noir, car nous ne sommes pas riches.

Il était inutile d'insister devant une telle désinvolture. Le plus urgent n'était-il pas d'aller chercher un docteur.

Un rapport médical édifiant

C'est ce qui fut fait par l'intermédiaire du maire, M. Emile Dehaene. L'adolescent fut soigneusement lavé par les soins de la mégère (il y a longtemps que ça n'était pas arrivé), puis examiné par M. le docteur Vanneuville, qui délivra un rapport très circonstancié. Nous en extrayons les passages suivants :

« J'ai trouvé un jeune homme séquestré dans un grenier, en état de malpropreté repoussante. Le passé pathologique remonte à la plus tendre enfance. A l'âge de onze mois, il a fait sa première crise convulsive. Depuis, les crises se sont répétées de plus en plus fréquemment.

» Son aspect est malingre, sa figure sans expression, son regard fuyant. Il semble très calme, nullement dangereux. Sans cesse, il répète les mêmes gestes, secouant la tête de droite à gauche, et pousse un cri ressemblant à un aboiement.

» Il porte plusieurs cicatrices et même une ecchymose très large à la partie externe de la fesse droite. J'ai également constaté la présence de furoncles multiples et des lésions.

» Sa démarche est pénible, son équilibre incertain. A l'examen du système nerveux, il n'y a pas de paralysie apparente ni de troubles sensitifs.

» Pour conclure, il s'agit d'un jeune homme de condition physique très médiocre, arriéré mental, présentant des crises épileptiformes avec séquelles faciétiques au membre inférieur droit ; de caractère doux et qui, pour le moment tout au moins, ne paraissait pas devoir subir un traitement aussi rigoureux !!! »

Le dément retrouvera-t-il la raison ?

Le Parquet de Dunkerque, qui avait été alerté, ainsi que M. Ansel, capitaine de gendarmerie, ne purent se déplacer, en raison d'un drame qui les retenait à **Coudekerque-Branche**, mais ils firent le nécessaire pour qu'une ambulance vint chercher la victime et la conduire à l'hôpital-hospice de **Dunkerque-Rosendael**, où le pauvre dément a été admis provisoirement.

Nous croyons savoir qu'il serait — sitôt que son état d'extrême faiblesse le permettra — transféré à la clinique départementale de la rue d'Esquermes à **Lille** où, avec tous les soins nécessaires, on parviendra peut-être à lui faire retrouver la raison.

Quant à la mégère et à son époux, ils furent emmenés à la chambre de sûreté de la caserne de gendarmerie de Wormhoudt, où ils passèrent la nuit.

Un détail : lorsqu'il fut fouillé, Cornette était porteur d'une somme de 1.733 francs...

Il faut intervenir avant qu'il soit trop tard

Inculpés de flagrant délit de violences à enfant, les époux Cornette-Verleene quittaient Wormhoudt hier après-midi, entre deux gendarmes, pour gagner Dunkerque où, après présentation au Parquet pour les formalités d'usage, ils furent écroués à la maison d'arrêt.

Comme nous le disions plus haut, mieux aurait valu prévenir que guérir. La faute n'en incombe certainement pas aux autorités de Wormhoudt, où le ménage habitait depuis trop peu de temps; mais, d'une façon générale, à une époque où l'on fait tant de sacrifices pour améliorer l'hygiène sociale, où l'on cherche à augmenter le bien-être de chacun, il n'est pas admissible que des faits de ce genre se renouvellent si fréquemment.

Il est des cas (celui de la « fille sauvage de **Lebiez** » notamment, jeune femme de trente-huit ans dont nous avons conté l'histoire en son temps), pour lesquels les Pouvoirs, conscients de leurs devoirs, devraient intervenir efficacement avant qu'il soit trop tard.

J. CLERBOIS.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE

UNE BRÈVE CONFÉRENCE SANS RÉSULTAT A EU LIEU HIER A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL A PARIS ET D'IMPORTANTES ASSEMBLÉES DE GRÉVISTES SE SONT TENUES A ROUBAIX ET A LILLE

Les réunions se multiplient à Lille comme à Roubaix sans que la Préfecture du Nord, ni la présidence du Conseil aient fait connaître aux dirigeants de la grève la position que le Gouvernement compte prendre à l'égard des « traminots » de l'agglomération lilloise

Sans doute, hier après-midi une rumeur s'étendit sur la Ville et parvint à la Bourse du Travail suivant laquelle on apprenait que la réponse de M. Pierre Laval aux municipalités de Lille, Roubaix, Tourcoing, qui avaient tenté la démarche que l'on sait, était nettement négative.

Peu à peu la nouvelle se précisa et on connut finalement le texte de la première décision prise à Paris, texte qu'on lira ci-dessous et qui revêt une forme « élastique ».

M. GUILLON, Préfet du Nord, qui a assisté hier à une conférence à la Présidence du Conseil.

D'autre part l'information suivant laquelle une réunion aurait eu lieu vendredi à la Préfecture entre M. le Préfet et divers chefs de service, mérite la mise au point qu'on trouvera plus loin.

Bref, des renseignements recueillis dans la journée d'hier il apparaît que la grève des tramways de l'agglomération lilloise risque d'avoir la durée de celle de 1926 qui dura 47 jours.

A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Paris, 11. — Une brève conférence a eu lieu ce matin à la présidence du Conseil qui réunissait dans le cabinet de M. Pierre Laval, M. Laurent Eynac, ministre des Travaux publics; Camille Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil ; Guillon, préfet du Nord et Bouthillier, directeur du cabinet du ministre des Finances.

M. GUILLOTON *M. JACCOUD*
prononçant leur discours, hier, à LILLE.

L'échange de vues a porté sur la grève des tramways de Lille, Tourcoing, qui avait motivé ces jours derniers de la part des représentants du département du Nord, une démarche auprès de M Camille Blaisot. En raison des problèmes techniques soulevés, M. Laurent Eynac, ministre des Travaux publics et Marcel Régnier, ministre des Finances, ont été finalement chargés d'examiner la question.

Toutefois il y a lieu d'observer que celui-ci se présente d'une manière assez délicate. On craint, en effet dans les milieux officiels, que les revendications du personnel des tramways de Lille-Tourcoing ne risquent de susciter des demandes analogues dans toute la France et dans différentes administrations publiques et privées, mettant ainsi en danger l'œuvre de redressement financier réalisée par les décrets-lois d'économie.

DES ÉCHANGES DE VUES A LA PRÉFECTURE DU NORD

Des échanges de vues ont eu lieu vendredi à la Préfecture du Nord, entre M. Armand Guillon, Préfet du Nord, et divers chefs de service, y compris celui des Ponts et Chaussées.

Rien de précis, évidemment, n'a été décidé car il s'agissait simplement de réunions d'informations entre le Préfet et ses subordonnés.

Au cas où la grève se poursuivrait de façon prolongée, ne serait-il pas possible d'employer des services d'autobus pour le transport du public ?... Telle était la question qui se posait.

De renseignements pris hier au cabinet du Préfet, il ressort qu'aucune décision ferme n'a été prise, contrairement à ce que déclare un de nos confrères.

A LILLE
L'Assemblée générale des grévistes

L'assemblée commence à 16 h. 15, dans la grande salle de la Bourse du Travail où se pressent un millier de grévistes.

M. MARCANT, secrétaire adjoint, des « Traminots » de Lille préside, entouré de MM. GOUWY et NEPVEUX, DEHENAU, délégués; HAYAM et les orateurs inscrits : MM. R. DUMOULIN, secrétaire du Syndicat de Lille ; MOLART, secrétaire de l'E.L.R.T.; Aug. GUILLOTON, secrétaire général de l'Union Lilloise des Syndicats Confédérés et JACCOUD, secrétaire général de la Fédération Nationale des Transports.

Leur volonté de lutte

M. DUMOULIN, secrétaire des « Traminots » de Lille présente les orateurs et remercie notre journal pour les articles d'une exacte objectivité qu'il a consacré à la grève.

Il aborde ensuite les questions qui sont à l'ordre du jour. « Après 7 jours de grève à quelle est exactement la situation ? demande l'orateur.

— Après les pourparlers de l'autre jour nous n'avons reçu aucune réponse officielle. Aujourd'hui M. le Préfet du Nord s'est rendu à Paris et il nous revient que les nouvelles conférences ne se présentent pas sous un aspect favorable pour nous. Aussi, je vous le dis et le répète, notre volonté de lutte est inébranlable et ce ne sont pas les « briseurs » de grèves qui nous font peur.

Restons unis. Ce ne sont pas les menaces qui changeront notre ligne de conduite. C'est pour nous un devoir de résister. Notre grève soulève l'admiration de toute la population ouvrière.

Le gouvernement Laval va peut-être prendre des mesures contre nous. Quoi qu'il en soit, nous demeurerons calmes pour montrer que nous ne sommes pas des provocateurs ».

Un silence de mauvais augure

M. MOLARD, secrétaire du Syndicat de l'E. L. R. T. vient dire que « la bataille entreprise devra se terminer par une victoire. Mais le retard que mettent les Pouvoirs Publics à nous fixer est de mauvais augure. Mais je vous demande, si la tension est défavorable est-ce que vous reprendrez vos voitures ? ».

Toute la salle répond : Non !

« Lorsque des travailleurs conscients de leur force et de leur devoir entrent dans la bataille ils savent qu'ils servent une juste cause ».

M. Molard rappelle la « réunion » qui eut lieu la veille à la Préfecture et dans l'éventualité de l'organisation de mesures de coercition à l'égard des grévistes, l'orateur déclare qu'il trouvait singulier que la Préfecture réponde par la menace au calme plein de dignité dont ont fait preuve jusqu'ici les « Traminots ». Il termine en lisant un vibrant appel à l'indéfectible union des grévistes pour continuer la lutte, sans jamais faillir à leur devoir.

L'appui moral et matériel des 20.000 syndiqués de Lille

M. Eugène GUILLOTON, secrétaire général de l'Union locale des Syndicat ouvriers, en abordant la tribune, félicite l'organisation des Tramays — une des plus belles de Lille — pour sa combativité et sa discipline dans la lutte.

Il proteste contre l'application des décrets-lois touchant les traitements alors que par des exemples il montre que ceux qui peuvent payer se trouvent dans une autre classe que celle des travailleurs laborieux.

Il assure les grévistes de l'appui moral et matériel des 20.000 grévistes de l'Union locale confédérée et en terminant, affirme sa conviction qu'une nouvelle victoire viendra rendre justice aux travailleurs des Tramways de Lille.

M. Jaccoud, au nom de la Fédération Nationale des Transports met en cause M. le préfet du Nord

M. JACCOUD vient apporter le salut fraternel des Travailleurs réunifiés.

Il étudie tout de suite le caractère d'ordre particulier du conflit. « La protestation contre les décrets-lois dépasse le cadre local où se cantonne la grève des « Traminots ». La question des décrets-lois regarde le Cartel Central des Services publics puisqu'il s'agit d'une politique de déflation et de misère. Tout le monde sait que les abattements de salaires sont destinés à permettre la fabrication des canons.

» Le mouvement que vous avez engagé ne regarde donc pas la question des décrets-lois. Vous êtes des industries privées, Lors du prélèvement de 10 % nous avons élevé une protestation car il y avait erreur d'interprétation. Le gouvernement a reconnu cette erreur d'où l'instruction Ministérielle du 31 juillet 1935 ».

L'orateur rappelle les termes de cette instruction.

« A-t-on voulu oui ou non humaniser les décrets-lois ? L'humanisation telle qu'elle a été conçue est ridicule.

En vous plaçant sur le terrain d'un cas particulier vous êtes dans le vrai. Que dit l'instruction ministérielle ? Adressez-vous au Préfet, il est seul juge.

» Pourquoi le Préfet hésite-t-il ? Est-ce parce qu'il est en conflit avec M. le Trésorier-payeur général du département. Dans ce cas il appartient au Ministre des Travaux Publics de trancher leur différend. Ou bien le Préfet est d'accord avec la Trésorerie générale pour s'opposer à l'exonération juste et équitable que vous réclamez... il faut s'entendre...

» **A partir de l'entrevue de mercredi dernier notre Préfet a reçu pleins pouvoirs pour régler le conflit !**

» Le Préfet tient la clef du conflit. Qu'en fait-il de cette clef? Il cherche à jeter le doute et la perturbation et à torpiller votre mouvement.

» L'inquiétude et l'hésitation que montre le gouvernement dénotent qu'on n'a pas d'arguments sérieux à vous opposer.

» Nous demandons une réponse bonne ou mauvaise mais une réponse. Nous voulons être fixés.

» Cette grève est une conséquence des décrets-lois c'est entendu, mais elle est basée sur l'interprétation abusive des instructions ministérielles concernant votre cas. La mauvaise traduction qu'en fait le Préfet motive votre grève ».

Après avoir ainsi situé la question, M. JACCOUD recommande aux grévistes la solidarité avec la classe ouvrière et le calme.

Les indemnités de grève

M. R. Dumoulin remercie les orateurs et règle quelques questions de détail : délégation responsable pour entrer en pourparlers, application de la solidarité ouvrière, appel aux organisations de travailleurs.

La grève pouvant être longue, M. R. Dumoulin rappelle que la taux de l'indemnité de grève serait de 1 fr. par gréviste, plus 1 fr. pour une personne à charge, 2 fr. 50 pour deux personnes à charge et deux francs de plus par personne à charge au-dessus de deux.

Ces taux pouvant être augmentés par la suite.

Le secrétaire lut quelques lettres et notamment l'ordre du jour suivant :

Le bureau de l'Union des Syndicats Unitaire du Nord adresse son fraternel salut et ses encouragements aux grévistes des tramways de Lille et de l'E.L.R.T. ainsi qu'aux grévistes du textile d'Armentières.

La lutte engagée par les traminots contre l'application des décrets-lois intéresse non seulement toutes les catégories atteintes par ces décrets de misère, mais toute la classe ouvrière.

La victoire des combattants venant après celle des traminots de Marseille et des boueux de Lille aurait un caractère indicatif d'une extrême importance.

C'est pour cela évidemment que les traminots de la région lilloise se heurtent à la résistance acharnée et aux manœuvres gouvernementales.

L'Union des Syndicats Unitaires exprime le désir de voir tous les Syndicats du Nord et tous les travailleurs sans distinction se solidariser moralement et matériellement avec les grévistes traminots ainsi qu'avec ceux du textile.

L'Union des Syndicats Unitaires renouvelle sa proposition à l'Union Départementale Confédérée d'organiser en commun la résistance des combattants.

Au moment où se réalise l'Unité Syndicale à travers tout le pays il apparaît indispensable de la réaliser concrètement dans l'action pour la défense revendicative.

Vive les traminots lillois et de l'E. L. R. T.

Vive les grévistes du textile.

Vive l'Union pour la victoire.

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

On entend encore M. Girardon et quelques interpellateurs et finalement M. Marcaut lit l'ordre du jour de l'assemblée que toute la salle approuve par acclamations :

Les agents des tramways et autobus de Lille et sa banlieue, réunis le 11 janvier à 16 h., à la Bourse du Travail de Lille pour prendre connaissance de la situation de la grève, constatent qu'ils n'ont pas encore été mis au courant par les Pouvoirs Publics, des entrevues de Paris et qu'aucune suite n'a été donnée à celles-ci, contrairement à ce qu'avait annoncé la presse.

Devant cette inertie voulue des Pouvoirs Publics, ils entendent rejeter la responsabilité de la prolongation du conflit sur ceux qui ont charge de rechercher la solution susceptible de leur donner satisfaction.

Ayant pris connaissance par les journaux qu'en lieu et place de rechercher à donner satisfaction aux agents des tramways et autobus, la Préfecture envisageait des mesures propres à contrarier leur mouvement de protestation avec la protection de la force, les grévistes entendent déclarer que la prise de telles dispositions, loin de hâter la solution du conflit ne ferait qu'aguerrir leur volonté de résistance et prolongerait la grève.

Ils espèrent que M. le Préfet qui doit avoir aujourd'hui tout pouvoir pour donner satisfaction à la légitime réclamation des grévistes ne tardera pas plus longtemps à prendre la décision qui s'impose.

En attendant celle-ci les assemblées des deux personnels confirment leur volonté de vaincre et de reprendre le travail qu'après que l'une et l'autre auront reçu satisfaction.

Ils se séparent aux cris répétés de : Vive la solidarité des deux personnels ! Viv. la grève jusqu'à satisfaction !

La dislocation des grévistes s'est effectuée, après la réunion, sans aucun incident.

Ai. L.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

VENDREDI 17 JANVIER

Tirage des Séries 1 et 2

LE BILLET 100 FRANCS

LE DIXIÈME OFFICIEL 11 FRANCS

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »